Secteurs visés par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité

à compter du 30 mai 2023, 18 h

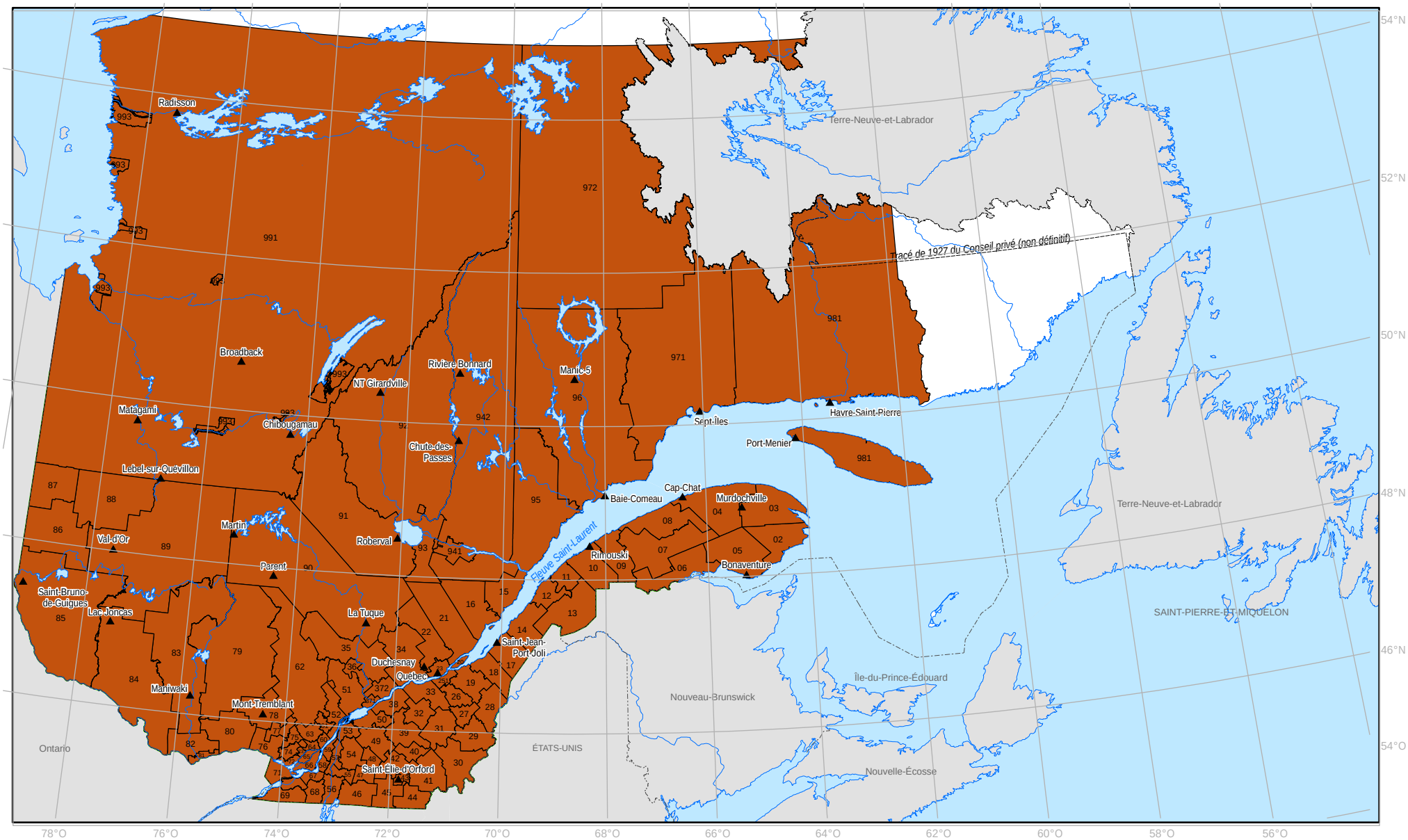

Mesure

MRC visée

$ Base d'opération de la SOPFEU

Limites

Zone de protection intensive

Zone nordique

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador (non-définitif)

Métadonnées

Projection cartographique :
Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 100 200 km

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la protection des forêts

SOPFEU
Société de protection des forêts contre le feu

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Québec